

Le Bourgerel

Le village se situe à environ 1000 mètres à l'ouest du bourg, sur la route de l'anse du Pô, qu'il domine légèrement. Parmi les nombreuses maisons de marins, une de 1832 dispose d'un cadran solaire sur sa façade. Au 18^e siècle, la famille LE PORT s'installe au Bourgerel, héritant des terres à la fois des familles LE BAGOUSSE et LE LAMER.



Mariés vers 1668, Henri LE BAGOUSSE et Marie ALLAIN n'ont que deux enfants qui parviennent à l'âge adulte. Né en avril 1670, l'aîné Marc épouse vers 1692 Michelle LE MOING. Il meurt en décembre 1693, quelques mois après la naissance de son fils Corentin. Le grand-père Henri est alors institué tuteur, tandis que la jeune veuve se remarie vers 1697 avec François LE BIHAN de Kergouillard. Née en décembre 1677, la cadette Guillemette épouse en janvier 1695 Gilles LE PORT (n°338), originaire de Kerlan. Ce mariage est doté de 260L et est décrété de justice pour Gilles. Le couple reste au Bourgerel, où naissent au moins quatre enfants, dont deux parviennent à l'âge adulte : Louis né en août 1699 et Pierre en mai 1703. Parmi les parrains et marraines figurent Jean et Perrine DANNIC, Ambroise et Louis SANNER, Michelle LE MOING. Guillemette LE BAGOUSSE meurt dès le 21 août 1703.

Gilles LE PORT prend rapidement une part prépondérante de responsabilités sur l'exploitation, d'une part parce qu'il est le seul homme fort de la famille, d'autre part parce que son beau-père Henri LE BAGOUSSE semble avoir des problèmes financiers. Le 27 mars 1699, il paye 122L à François LE BIHAN et Michelle LE MOING. Trois jours plus tard, le 30, il acquiert une partie du patrimoine familial. Veuf, il prête encore 159L à Henri LE BAGOUSSE le 16 avril 1705, selon un acte d'obligation. En septembre et octobre 1707, il règle diverses sommes d'argent, dont il obtient des quittances. Il paye aussi au nom de son beau-père 330L à Laurent LE PORT le 29 mars 1709, en raison d'un acte antérieur du 21 juin 1694. Après la mort de son grand-père en janvier 1709, Corentin LE BAGOUSSE, âgé de 16 ans, est pris en charge par son beau-père François LE BIHAN à Kergouillard. Le 5 avril suivant, il cherche des comptes à son oncle Gilles, qui réussit néanmoins à justifier ses nombreux règlements, avec les frais de tutelle, d'inhumation, de pension. Après conseils auprès des parents, Corentin ne poursuit pas en justice. Il accorde une quittance et réussit à se faire promettre encore 360L. Deux semaines plus tard, il reçoit une première somme de 60L. Il espère obtenir les 300L restants lors de sa majorité en 1717, mais les a finalement en septembre 1720. Par ailleurs, il se réserve la moitié des terres d'héritages au village du Grand Légenèse. Résidant un temps à BELZ, comme domestique du sieur de Keriagon, il revient à Kergouillard après son mariage en juillet 1722 avec Julienne SIMON. La discorde ne semble pas durer, puisqu'en août 1728, il est parrain de Corentin LE PORT, fils de Louis et petit-fils de Gilles.

6E2286 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 05/04/1709

Témoins

- Corentin LE BAGOUSSE, assisté de François LE BIHAN son beau-père et curateur spécial de Kergouillard en CARNAC, fils et héritier de + Marc LE BAGOUSSE.
- Gilles LE PORT père et garde naturel des enfants de son mariage avec + Guillemette LE BAGOUSSE, de Bourgerel en CARNAC.

Historique

Marc et Guillemette LE BAGOUSSE sont enfants de Henry et Marie ALLAN. Après le décès de Marc en décembre 1693, Henry LE BAGOUSSE a été institué tuteur de Corentin par la juridiction de Largouet sous Auray le 5/12/1693, et a fait l'inventaire après décès le 15/12/1693. Il est décédé en janvier 1709 sans avoir tenu compte à Corentin. Ce dernier, par exploit de mars 1709, a assigné Gilles LE PORT, comme père et garde naturel de ses enfants avec Guillemette LE BAGOUSSE, et comme détenteur du ménage d'Henry LE BAGOUSSE, pour lui rendre compte de la succession d'Henry LE BAGOUSSE, où il pense être fondé pour la moitié au nom de son père Marc.

Or Gilles LE PORT a acquis en la dite succession d'Henry LE BAGOUSSE par acte du 30/03/1699 et quittance du 08/04/1699 au rapport Jean GEOFFROY, 26/09/1707 au rapport Joachim GEOFFROY, obligation lui consentie le 16/04/1705 par Henry LE BAGOUSSE de 159L qu'acquêt fait par Gilles LE PORT pour Henry LE BAGOUSSE de 330L à Laurent LE

PORT suivant la quittance du 29/03/1709 au rapport Joachim GEOFFROY pour le contenu en hypothèque, du 21/06/1694 au rapport de PONTHO, ce qui absorbait au delà de la succession d'Henry LE BAGOUSSE et pour le compte de l'inventaire était absorbé par les frais de tutelle, frais funéraires, pension dudit Corentin, que par la somme de 122L payée à François LE BIHAN x Michelle LE MOING, mère de Corentin LE BAGOUSSE, par acte du 27/03/1699 au rapport de Jacques LE MALLIAUD et par quittance du 07/10/1707.

Transaction de compte

Après conseil auprès des parents, Corentin LE BAGOUSSE donne quittance à Gilles LE PORT de tout droit de compte, dette et reliquat, mais que même subrogé en sa part d'effets mobiliers et immobiliers lui revenant de la succession de ses parents et d'Henry LE BAGOUSSE, ils ont convenu entre eux une somme de 360L que Gilles LE PORT promet de payer, dont 60L le 01/05/1709 et 300L restants lorsque Corentin aura atteint l'âge de 25 ans, avec intérêts au denier vingt d'ici un an jusqu'au parfait paiement.

Corentin LE BAGOUSSE se réserve la moitié des héritages au Grand Légenèse en CARNAC et ailleurs, pour en jouir, disposer ou les affermer.

Acte joint du 22/04/1709

Corentin LE BAGOUSSE, assisté de François LE BIHAN son curateur spécial, de Kergouillard en CARNAC, reçoit 60L de Gilles LE PORT pour le premier terme mentionné dans l'acte du 05/04/1709. Corentin LE BAGOUSSE donne les 60L à François LE BIHAN pour restitution d'une somme payée pour sa déclaration de majorité, autres frais de justices avancés, et frais d'enterrement d'Henry LE BAGOUSSE.

6E2295 – Minutes Julien LE MALLIAUD - 14/09/1720

Témoins

- Corentin LE BAGOUSSE serviteur domestique chez Monsieur de Keriagon Trevellec, demeurant en la maison de Keriagon en BELZ, majeur de plus de 25 ans, Michelle LE MOING sa mère veuve douairière de Marc LE BAGOUSSE de Kergouillard en CARNAC.

- Gilles LE PORT de Bourgerel en CARNAC.

Quittance

Corentin reçoit de Gilles 360L et 10L d'intérêts suite à l'acte de transaction sur compte et procès entre eux et autres en février 1709 au rapport Jacques LE MALIAUD. Il se réserve les héritages à Légenèse en CARNAC de la succession de Marc son père. Sa mère reconnaît avoir reçu 15L de son fils pour les 3 dernières années de son douaire à raison de 5L par an, le dernier échu en février, selon acte d'accord de douaire depuis environ 25 ans au rapport de Me GEOFFROY, NR à Auray.

En février 1705, après un et demi de veuvage, Gilles LE PORT épouse en secondes noces Marguerite LE LAMER (n°339), jeune veuve du même village du Bourgerel (voir plus bas), où le couple s'installe définitivement, après semble-t'il un bref passage à St Colomban.

-oOo-

Jean LE LAMER et Julienne BLANCHE (n°1314-1315) résident au Bourgerel depuis sans doute les années 1640. Leur exploitation s'étend sur environ 2 hectares de terres labourables, cultivées essentiellement sous froment. Plus rare à la campagne, l'orge est également produit. L'industrie du chanvre et du lin est développée jusqu'à la fabrication de toiles. L'étable abrite au moins cinq bovins. Jean LE LAMER dispose aussi d'un mousquet et de trois filets de pêche. Eclairée par une lampe en fer, la maison comprend deux pièces où s'agencent une table, deux lits bien garnis, une armoire et un coffre, tous deux de petite taille mais fermant bien à clé. Une autre petite armoire à un battant sert de garde manger. Dans la cuisine, une assiette d'étain sort de l'ordinaire, de même qu'un grand bassin d'airain du port de 7 seaux d'eau, valant à lui seul 18L. Un vieux linceul sert d'éventail.

Le couple ne semble avoir qu'un seul fils qui parvienne à l'âge adulte. Marc LE LAMER épouse le 21 mai 1671 Jacqueline SYLVESTRE (n°678-679). La noce est célébrée en présence notamment de François EZANNO, Jean LE BERRE, Pierre LE CORVEC. Le nouveau couple a au moins quatre enfants : Marguerite (n°339), Yves et deux jumelles Françoise et Perrine nées le 15 avril 1682. Ces dernières sont filleules de François et Françoise LE BIHAN, l'oncle François SYLVESTRE et Perrine DANNIC. Elles meurent en bas âge. Résidant chez ses beaux-parents, Jacqueline SYLVESTRE dispose d'une belle garde-robe. Celle-ci comprend notamment sept chemises, trois cotillons dont un de serge bleu, cinq paires de brassières surtout de couleur rouge, quatre coiffes. Le 15 janvier 1684, Jacqueline s'éteint à peine âgée de 40 ans. Un an plus tard en février 1685, Marc LE LAMER souhaite se remarier. Suivant peut-être les conseils de son père Jean, il préfère alors inventorié les biens mobiliers pour arrêter sa première communauté, mais il n'est pas obligé par la justice, étant le garde naturel de ses enfants mineurs Marguerite et Yves. La valeur des biens s'élève donc à 203L, y compris les quelques récoltes. Le cheptel ne vaut que 36L soit 18% des biens, mais seul un bœuf est comptabilisé, l'autre étant peut-être mort peu avant.

Inventaire après décès de Jacquette SILVESTRE du Bourgerel en CARNAC

A la requête de Marc LE LAMER, père et garde naturel de ses enfants mineurs avec défunte Jacquette SILVESTRE.

Priseurs : Mathieu KERMORVAN du Bourgerel et Mathieu GUILLOTO de Kergouillard en CARNAC.

Témoins : Jean LE LAMER, père de Marc, déclare qu'il est fondé pour la moitié des biens indivis entre eux, les enfants mineurs étant donc fondés en un quart du tout (marge : *Julienne BLANCHE, mère dudit Marc*).

MEUBLES (24L 10s - 12,1%)Au logis à feu :

1 table close en bois de sapin et ses deux escabeaux.....	1L
1 petit charlit en bois de chêne garni de sa couette de balle, sa couette de toile,	
2 linceuls de réparation, 1 lingeul de laine, 1 berne d'étope.....	8L

En une petite chambre :

1 couchette de clisse, sa couette de balle, 2 linceuls de chanvre et réparation, 1 lingeul de laine rouge.	6L
1 petite armoire en bois de chêne, à clé et clavure.....	6L
1 petit coffre en bois de châtaignier, à clé et clavure	3L 10s

USTENSILES DE CUISINE (30L 16s - 15,2%)

2 trépieds de fer.....	2L 10s	1 rangeot de douvelle, 2 truellées de sel....	10s
1 petite armoire à un battant servant		1 rangeot de douvelle	4s
de garde à manger.....	15s	1 rangeot de douvelle	3s
1 mée à pâte sans couvert(ure).....	1L	1 grand bassin d'airain du port de	
1 pot à faire le beurre	3s	7 seaux d'eau.....	18L
1 pot de fer.....	1L 5s	2 petits bassins, dont 1 d'un seau et demi,	
4 pots de terre à mettre du lait et la fontaine	4s	l'autre d'un demi-seau	3L
1 petite poêle grasse rapiécée	5s	1 fût de barrique en forme de trappe.....	8s
5 écuelles et cuillères et la louche de bois ...	6s	1 fût de barrique.....	15s
2 jades de bois, 2 plats, la passoire à lait.....	4s	2 quartauts de barrique.....	6s
1 plat de terre, 1 plat de bois, 1 assiette d'étain	2s	1 seau de bois	3s
2 bouteilles de terre.....	4s	1 lampe de fer.....	3s
1 bouteille, 1 bout de fer.....	3s	1 vieux linceul servant d'éventail.....	3s

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (29L 12s - 14,5%)

1 charrue complète garnie de ferrure,		3 fléaux à battre les grains.....	3s
roulettes, cordages et attirails	3L	1 mesure d'un quart et 2 crubles	6s
1 charrette de bois non ferrée.....	5L 10s	4 poches à mettre du blé	1L 10s
1 petite offe à piler la lande, 1 hacherau, 1 pilon	10s	1 bâton ferré, 1 quart et 1 dard.....	8s
1 herminette de fer.....	1L	2 petites planches.....	2s
1 étrépe de fer usé.....	1L	1 marteau de maçon.....	1L
2 râtaux à dent de fer.....	6s	1 brouesse à dents de fer	3s
2 fourches de fer à trois doigts usé.....	15s	1 brouesse à dents de fer.....	18s
2 tranches de fer, 1 croc à deux doigts	1L 15s	3 ruches de paille	3s
1 palle de fer mi-usé	12s	2 ruches de paille	5s
1 palle de bois	2s	1 mousquet à mèche	4L
3 faucilles à scier le blé.....	15s	1 aviron	15s
2 faucilles à scier le glé et 1 sarcloir	4s	3 filets à prendre du poisson.....	4L 10s

ANIMAUX (35L 16s - 17,6%)

1 boif de poil rouge	21L	2 génisses, 1 de poil noir, l'autre gare	4L 10s
2 vaches de poil noir.....	10L	2 poules.....	6s

PRODUCTION AGRICOLE (50L 12s - 24,9%)

La paille de froment et d'avoine dans l'étable	3L	1 pièce de toile de réparation contenant 5 aulnes	1L 10s
½perrée de seigle	4L	10 écheveaux de fil d'étope	1L 10s
1 perrée d'orge.....	8L	7 torches d'étope	8s
1 perrée d'avoine mesure d'Auray	2L 10s	12 chemises de toile de chanvre et réparation	
1 perrée ½le mil.....	9L	à usage de femme	6L
1 perrée de grain d'orge	1L	1 linceul de réparation.....	12s
160 poupées de chanvre prêt à filer.....	7L 10s	1 linceul de réparation.....	12s
60 poupées de lin	3L	2 linceuls de toile de lin	2L

BLES EN TERRE

Environ 3 jx de terre sous froment - ¼ jl sous avoine

BATIMENTS

Logis à feu - Petite chambre - Grenier - Etable

Appartient privativement à Marc LE LAMER et Jacquette SILVESTRE (31L 17s - 15,7%)

1 petit banc en bois de châtaignier sans clé ni clavure	1L	10s
1 justaucorps de bure, 1 haut-de-chausse de berlinge, un autre justaucorps d'inquart, 1 chapeau noir		6L
1 manteau fer garni de franchises	2L	
1 cotillon de toile, 3 chemises de réparaon à usage de femme	1L	
1 denanteau de serge gris	1L	10s
1 vieux cotillon de revêche vert usé.....		12s
1 cotillon de serge bleu et 1 paire de brassière de baguette blanche	6L	
1 paire de brassière de loudre rouge	3L	
1 paire de brassière de baguette blanche	2L	
1 paire de brassière rouge	2L	10s
1 corps de brassière sans manche rouge.....		15s
4 chemises de toile de lin à usage de femme.....	2L	
4 coiffes de toile de lin, 1 serviette, 1 couvre-chef.....	3L	

TOTAL GENERAL :203L 3s

Le 27 février 1685, Marc LE LAMER épouse donc en secondes noces Louise LE LOGEO, jeune veuve de Pierre DAVID et sœur de Michelle LE LOGEO (n°683) de Kerivelen (LA TRINITE). Au moins deux enfants naissent de ce nouveau mariage, dont Mathieu et Perrine. En quelques années, l'exploitation du Bourgerel prend de l'importance. En plus de deux charrettes et deux charrues, il est dénombré huit faucilles, quatre fléaux, quatre pelles, trois sarcloirs... La maçonnerie est pratiquée avec une cuillère, un vilebrequin, un marteau de fer, le filage du chanvre avec deux dévidoirs. L'étable abrite neuf bovins dont une paire de bœufs, six poules et un coq. Dans la maison, les meubles se répartissent entre trois pièces. Une table, un lit et une vieille armoire se situent dans la «cuisine», un lit, trois coffres et une armoire à deux battants contenant les vêtements de Jean LE LAMER dans une seconde chambre, un lit dans la dernière pièce. Un beurrier et des plats en faï ence ou en étain sont remarquables dans la cuisine. Le 4 mai 1693, Marc LE LAMER prête 180L par acte obligatoire à son beau-frère Arnel MICHEL époux d'Anne LE LOGEO de Kergonan en PLOUHARNEL. Le 19 septembre suivant, Louise LE LOGEO s'éteint. A son inhumation, assistent notamment Jean LE GRIL, Jean LE LAMER, Ambroise SANNER, Charles LE DANTEC. Quelques semaines plus tard, Marc meurt à son tour⁸. Les enfants mineurs de son premier mariage sont pris en charge par leur oncle Vincent SYLVESTRE de Kerguoch, ceux du second par leur grand-père Jean LE LAMER. Le 9 décembre, un inventaire mobilier s'élève à 304L, dont 42% pour le bétail.

B5586 - Largouet /s Auray - 09/12/1693

Inventaire après décès de Marc LE LAMER au Bourgerel en CARNAC

A la requête de : 1°) Jean LE LAMER, du Bourgerel en CARNAC, tuteur de Perrine et Mathieu LE LAMER enfants du défunt et de + Louise LOGEO, auxquels il revient 3/4 des biens.

2°) Vincent SILVESTRE, de Kerguoch en CARNAC, tuteur de Marguerite et Yves LE LAMER enfants du défunt de son premier mariage avec Jacquette SILVESTRE, auxquels il revient 1/4 des biens.

Priseurs : François LE BIHAN & Mathieu KERMORVAN du Bourgerel en CARNAC

MEUBLES (37L 15s - 12,4%)

1 table en bois de chêne avec ses 2 escabeaux	3L	1 armoire à 2 battants, où sont les hardes à Jean LE LAMER	
1 charlit de bois de chêne avec sa couette de balle,		3L 15s
2 linceuls, 1 langeul rouge	8L	1 coffre, où sont les hardes à Marguerite	
1 vieille armoire	10s	LE LAMER	3L
<u>Dans la 2e chambre</u>		1 coffre contenant les vêtements	4L 10s
1 charlit de bois de chêne avec sa couette de balle, deux		<u>Au 3e logis</u> 1 lit avec sa couette de balle, 2 linceuls,	
linceuls et 1 méchant langeul blanc	9L	1 langeul	4L
1 vieux coffre sans clef ni clavure.....	2L		

⁸ Acte de décès non trouvé à Carnac, bien qu'il n'y ait pas de lacunes.

LINGE ET VETEMENTS (32L - 10,5%)

3 linceuls de lin	4L	10s	1 chemisette de femme de emi cendre rouge	5L
4 vieux linceuls	1L	10s	2 cotillons, 1 de fallache bleu, l'autre	
1 cotillon de drap rouge avec sa chemisette	5L		de frise rouge	4L
1 manteau de drap noir	10L	10s	3 coiffes de lin et 2 de chanvre	1L 10s

USTENSILES DE CUISINE (30L 10s - 10,0%)

1 pot de fer avec 2 trépieds	3L		1 rangeot avec le lard y étant	5L
9 pots à lait.....		18s	2 sacs.....	10s
3 jades et 1 passoire à lait		8s	3 bassins d'airain, 1 grand et 2 petits.....	13L 10s
2 assiettes d'étain avec 2 assiettes de bois .	1L	1s	1 mée à pâte.....	1L
1 beurrier, 1 plat et 1 assiette, le tout en faï ence		16s	1 barrique remplie d'avoine moulue,	
7 écuelles & 7 cuillères de bois		7s	avec la dite avoine	4L

OUTILS AGRICOLES (48L 5s - 15,9%)

2 charrettes au repaire	15L		2 fourches de fer	1L 15s
2 charrues avec leurs équipages.....	6L		1 ètrèpe	1L 15s
1 barre de charrue		1s	1 tranche	1L 10s
2 vieilles roues à charrette.....		10s	1 hache, 1 ciseau de fer, 3 sarcloirs	15s
1 roue de fer		10s	1 marteau de fer, 1 vilebrequin, 1 cuillère	
1 brouette		10s	à maçon	1L 10s
2 civières.....		5s	1 baille	5s
1 civière (?)		10s	1 planche servant de bordage, avec quelques	
8 faucilles.....	1L	11s	autres bois	2L
4 cribles, 4 fléaux à battre		13s	5 ruches de paille	5s
2 pelles de fer.....	1L	10s	1 ruche de pâte	5s
2 pelles de bois		6s	la moitié d'une vieille chaloupe qui ne sert	
3 râteaux dentés de fer.....	1L		qu'à brûler	3L
2 houettes.....	1L		1 fusil	6L

ANIMAUX (129L - 42,3%)

2 bœufs avec leurs jous	60L		6 poules et 1 coq	1L 10s
4 vaches et 3 génisses	67L	10s		

PRODUITS AGRICOLES (27L 5s - 8,9%)

le fourrage tant paille de froment que d'avoine	21L		les manies dans les étables	2L
10 perrées 3/4 d'avoine	NC		de la filasse de chanvre et lin	3L 5s
2 perrées 1/2 de mil	NC		3 écheveaux de fil, avec 2 dévidoirs	1L
2 perrées 1/2 de froment.....	NC			

LEVEES EN TERRE

3 jx 1/2 de terre ensemencée sous froment.

ACTES

Acte obligatoire consenti par Armel MICHEL et Anne LOGEO sa femme de Kergonan en PLOUHARNEL au dit Marc LE LAMER et fe, de 180L, daté du 4/05/1693 signé BUAUD, MJ. AUTHUEIL, MORICE NR, et LE MALLIAUD NR.

BATIMENTS

un logis à feu (table, 1 lit, cuisine, outils) - une autre chambre (1 lit, 1 armoire, 2 coffres à vêtements).

un autre logis (1 lit) - un autre logis sur la rue à battre (2 charrues, outils) - une étable (animaux).

un repaire (2 charrettes) - un grenier (fourrages, grains).

TOTAL GENERAL : 304L 15s

Un mois plus tard, le 14 janvier 1694, l'année âgée d'environ 20 ans, Marguerite LE LAMER (n°339) épouse Jérôme LE BAIL, originaire de Kergouriec en ERDEVEN, en présence de Jacques LE BAGOUSSE, Julien LE DANTEC, Olivier LE BAYON. A priori, une dot d'au moins 211L est promise par le grand-père Jean LE LAMER. Officiellement, c'est ce dernier qui dirige et possède l'exploitation. Jérôme n'y fait que travailler. Il ne possède au Bourgerel qu'une jument de 15L, et des vêtements pour quand même près de 34L, dont un très beau manteau, une culotte bleue, un justaucorps. Par contre à ERDEVEN, il afferme un cheptel de 25 brebis. Il finance ses projets personnels par divers emprunts :

- En mars 1698, 39L d'Etienne BERNARD de Penerbloué en PLOUHARNEL.
- En juin 1699, 75L de François MADEC x Jeanne LE GAL, boucher à Auray.
- En février 1700, 67L 10s de François GOURHEL de Brenantec en PLOUHARNE, pour une vente de deux bœufs de poil noir, précisant peut-être une installation proche.
- En juin 1700, 18L 10s de Louis LE PORT du Grand Legenèse en CARNAC.

Le 29 décembre 1700, Jérôme meurt au Bourgerel. Il est inhumé en présence de Mathieu KERMORVAN, François LE BIHAN, Ambroise, Jeanne et Laurent LE ROUZIC. Il laisse deux enfants mineurs à son épouse Marguerite LE LAMER, qui est nommée tutrice dix jours plus tard : Perrine âgée de 5 ans, Jean de 8 mois environ. Le 13 janvier, les maigres biens mobiliers sont inventoriés, avec des dettes, mais aussi des crédits. Jean LE LAMER (n°1314), arrière-grand-père des mineurs, surveillance de près toutes les démarches.

B5554 - Largouet /s Auray - 08/01/1701

Décret de tutelle

Marguerite LE LAMER, veuve de Jérôme LE BAIL, décédé au Bourgerel en CARNAC depuis les 9 jours, déclare lui rester de son mariage deux enfants mineurs, à savoir Perrine et Jean LE BAIL.

Témoins

- 1- Michel LE BAIL de Kergouriec en ERDEVEN, frère germain du défunt.
- 2- Vincent KERSEHO de Kergouriec en ERDEVEN, beau-frère du défunt.
- 3- Jean LE LAMER du Bourgerel en CARNAC, aï eul paternel de la mère.
- 4- François SILVESTRE de Locqueltas en CARNAC, frère de la mère de la veuve.
- 5- Vincent SILVESTRE de Kerguoch en CARNAC, frère de la mère de la veuve.
- 6- Jean LE RUNIGO du Grand Légenèse en CARNAC, oncle de la mère des mineurs.
- 7- Jean HERVE du Petit Légenèse en CARNAC, cousin germain par alliance de la mère.
- 8- Louis LE DANTEC du Petit Légenèse en CARNAC, cousin germain de l'aï eul de la mère.
- 9- Pierre LE TELLO de Kergouriec en ERDEVEN, beau-frère du défunt.
- 10- Mathurin DANIC de Kerberen en PLOUHARNEL, cousin germain du défunt.

Ils nomment tutrice la mère Marguerite LE LAMER.

B5594 – Largouet /s Auray – 13/01/1701

Inventaire après le décès de Jérôme LE BAIL (1) au Bourgerel en CARNAC

A la requête de Marguerite LE LAMER, veuve et tutrice des enfants de leur mariage, et de Jean LE LAMER, aï eul.

Commis au greffe : Joseph Hyacinthe LE MEZEC de la ville d'Auray.

Preiseurs : Henry LE BAGOUSSE et Louis LE SANNER, les deux du Bourgerel.

Témoins : Michel LE BAIL, frère du défunt, de Kerouriec en ERDEVEN, Jean LE LAMER du Bourgerel.

Et premier dans une chambre

Un coffre fermant à clé et clavure (sceau).....	NC
1 justaucorps et 1 culotte bleue	10L 10s
1 manteau d'incart à homme	12L
1 chemise à homme incart blanc et 1 culotte de serge.....	4L
1 chemise à homme en toile de lin	1L
2 caleçons en toile de lin	15s
2 autres chemises de toile de lin	1L 10s
1 autre chemise à homme en toile de réparon.....	10s
1 paire de bas d'étamine.....	1L 10s
2 chemises à femme	1L
1 cotillon vert	1L

En l'étable

1 jument à poil rouge.....	15L
----------------------------	-----

Actes

- Un acte obligatoire consenti par Etienne BERNARD de Penerbloué en PLOUHARNEL au feu Jérôme LE BAIL le 10/03/1698 portant la somme de 39L devant Pierre BOULLE, NR à Auray.
- Autre acte obligatoire obtenu par le feu Jérôme LE BAIL de François MADEC x Jeanne LE GAL, boucher à Auray, portant la somme de 75L, dont il ne reste plus à payer que 54L, devant Jean MORICE, NR à Auray le 19/06/1699.
- Autre acte obligatoire obtenu par le feu LE BAIL de Louis LE PORT du Grand Lezenes en CARNAC portant la somme de 18L 10s, devant ledit BOULLE le 22/06/1700.
- Autre acte obligatoire consenti par François GOURHEL de Brenantec en PLOUHARNEL au défunt LE BAIL portant la somme de 67L 10s pour vente de deux bœufs en poil noir, devant BOULLE le 22/02/1700.

Marguerite LE LAMER signale que :

- Ledit Jean LE LAMER doit 211L suivant acte passé entre eux devant Jacques HENRY, NR à Auray.
- Denis CORITON de Kerdelan en ERDEVEN élève 25 chefs de brebis appartenant au feu LE BAIL.
- Michel LE BAIL, frère du défunt, doit 24L pour reste de partage.

(1) Dit Jérôme THOMAS par erreur au début de l'acte. La scellé est datée du 01/01/1701.

Le 15 février 1705, Marguerite LE LAMER épouse en secondes nocces Gilles LE PORT (n°338), veuf de Guillemette LE BAGOUSSE et résidant au même village du Bourgerel, bien qu'originaire de Kerlan. La cérémonie nuptiale est célébrée en présence notamment de Louis SANNER, Vincent SYLVESTRE, Jean BERNARD, Françoise LE BIHAN. Frère germain de Marguerite, Yves nœurt apparemment sans postérité. Les autres frère et sœur utérins, Mathieu et Perrine sont sous la tutelle de leur grand-père Jean LE LAMER jusqu'à la mort de ce dernier octogénaire le 28 avril 1708 au Bourgerel. Ambroise, Bertrand SANNER, Jean LE BIHAN, Jean LE PORT assistent notamment aux obsèques. Originaire de Coet Callan, Marc FRATEL devient le 23 juin le nouveau tuteur de Mathieu, et le 17 juillet suivant l'époux de Perrine. Décrété de justice, ce mariage se déroule en présence notamment des beaux-frères Gilles LE PORT et Germain GROUHEL. Le couple quitte Carnac après 1712. Mathieu LE LAMER ne se marie qu'en février 1718, avec Perrine BRAZO fille de Jean et Jacqueline RIO (n°330-331). Il quitte aussi le Bourgerel, pour s'installer au bourg, puis à Crucarnac.

B5555 - Largouet /s Auray - 23/06/1708

Décret de tutelle

Il est recherché un second tuteur à Mathieu LE LAMER f. de + Marc du Bourgerel en CARNAC, à la place de Jean LE LAMER grand-père du mineur décédé.

Témoins

- 1- Gilles LE PORT de St Colomban en CARNAC, beau-frère du mineur.
- 2- Jean LE RUNIGO de St Colomban en CARNAC, cousin germain du père [f. Perrine LE LAMER].
- 3- Armel MICHEL de Kergonan en PLOUHARNEL, oncle maternel du mineur [x Anne LE LOGEO].
- 4- François KERSERHO de Kerevellen en CARNAC, cousin germain par alliance du mineur [bf. Michelle LE LOGEO]
- 5- Bertrand LE ROUZIC de Ker dual en CARNAC, cousin germain par alliance du mineur [x Louise LE LOGEO].
- 6- Pierre BERNARD de Penhouet en CARNAC, cousin germain par alliance du mineur.
- 7- Germain GOURHEL de Coet Callan en CARNAC, allié au mineur.

Ils nomment Marc FRATEL de Coet Callan tuteur du mineur.

Avec son ex-belle famille, Gilles LE PORT a des relations un peu tendues en avril 1709 (voir plus haut). Par contre avec ses demi-frères et sœurs BERNARD, il s'entend mieux. Le 4 mars de la même année 1709, il reconnaît devant eux avoir reçu de leur défunte mère Marie HURTAULT la somme de 260L prévue dans son contrat de mariage avec Guillemette LE BAGOUSSE. Avec ses consorts, il vend ensuite à Pierre LE DANTEC les terres d'héritages qu'il possède au Menec.

6E2286 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 04/03/1709

Témoins

- Gilles LE PORT f + Marie HURTAULT, de Bourgerel en CARNAC.
 - Jean BERNARD de Kercadoret Langle en LOCMARIAQUER.
 - Pierre BOULH x Marie BERNARD de St Colomban en CARNAC.
 - Vincent BELLEGO de Kerarnault en PLOUHARNEL x Jeanne BERNARD.
- Les BERNARD sont frères, sœurs et enfants de + Marie HURTAULT.

Quittance

En présence des autres parties, Gilles LE PORT reconnaît avoir reçu de Marie HURTAULT la somme de 260L qu'elle s'était obligée de payer par son contrat de mariage au rapport Pierre PONTHO il y a 13 ans environ.

Pendant quelques années, Marc FRATEL dirige l'exploitation au nom de ses consorts. Mais faute de paiement des rentes, le propriétaire foncier saisit les édifices de la tenue nommée « Dantec », moyennant 214L, et les revend en novembre 1714 pour 314L à... Gilles LE PORT. L'exploitation reste donc dans la famille. Finalement, Gilles dirige à la fois les deux exploitations des familles LE LAMER et LE BAGOUSSE.

6E2107 - Minutes Jacques HENRY - 26/11/1714

Témoins

- Jacques THOMAS, clerc de St Gildas d'AURAY, faisant et stipulant pour messire François LE MENTIER, chevalier, seigneur de Lehellec et autres lieux, demeurant ordinairement en la ville de Vannes.
- Gilles LE PORT, homme de labour du Bourgerel en CARNAC.

Biens et historique

Edifices et droits de labourages sur le fond d'une tenue vêtue au Bourgerel, nommée la tenue du Dantec, en laquelle le seigneur de Lehellec est propriétaire foncier. Ces édifices ont été saisis par ledit seigneur faute de paiement d'arrérages de covenant sur Marc FRATEL et consorts, et lui ont été adjugés par la juridiction de Largouet sous Auray le 09/06/1712 pour la somme de 214L.

Vente d'édifices

Au nom du seigneur, Jacques THOMAS vend les dits biens à Gilles LE PORT pour 314L, dont 175L déjà payés. Le reste de 139L sera payé d'ici 15 jours

L'exploitation du Bourgerel comprend en fait trois tenues à domaine congéable sous le même propriétaire foncier, la dame Vincente LE CARADEUC, veuve de François LE MENTIER, seigneur de Lehellec. Il est du globalement une rente annuelle de 2 perrées de seigle, 10 perrées ¼ de froment et 24L 10s en argent. C'est relativement peu par rapport à l'étendue totale des terres, à savoir près de 12 hectares, dont plus de la moitié labourable et moins d'un cinquième de landes. Les tenues dites *du Lamer* et *du Dantec* sont devenues indissociables au niveau des terres, mais pas des bâtiments. La première tient sans aucun doute son nom de la famille LE LAMER. Elle possède trois petites maisons, dont deux mitoyennes TY LAMMER avec une cheminée et EN TY TRES avec un escalier extérieur en pierre pour le grenier. Un appenti en ruine s'appuie sur le pignon est de l'étable CREU EN ORNE. La seconde tenue *du Dantec* possède un édifice sans couverture servant peut-être de cardy, et une grande maison de 11 mètres de long, avec un escalier extérieur pour les greniers et deux cheminées. Les terres s'étendent sur 5 hectares. Parmi les 45 parcelles, quelques unes sont dispersées vers le bourg, Le Menec, Kergouillard, St Colomban, d'autres donnent près de la mer, notamment trois ports à goémon. La troisième tenue dite *Grande Tenue* s'étend sur près de 7 hectares et provient vraisemblablement de la famille LE BAGOUSSE. Les parcelles sont moins nombreuses, une trentaine seulement, mais sont plus grandes que celles des tenues précédentes. Trois notamment dépassent le demi-hectare. Quelques unes s'étendent vers Kergouillard et vers la mer, notamment quatre ports à goémons. La tenue possède trois bâtiments à savoir un cardy à charrette, une supposée étable nommée EN TY AR ER LAIR, et un logement de plus de 22 mètres. Ce dernier comprend quatre cellules de base, deux cheminées, deux escaliers en pierre sur la façade sud pour l'accès aux greniers, deux appentis au nord dont un en ruine. A proximité, se situent l'aire à battre, la place à marnie, deux jardins. Le plus grand des jardins est cerné en partie d'un mur de 2m 30 de hauteur. Il possède un puits de 2m 60 de profondeur.

Récapitulatif des tenues

Terres	Grande tenue		Dantec & Lamer		Total	
Cours & jardins	38C 3/4	3,5%	6C 3/4	0,8%	45C 1/2	2,4%
Labeurs	574C 2/3	52,1%	436C 1/2	53,3%	1011C 1/4	52,6%
Pâtures & prés	326C 2/3	29,6%	195C	23,8%	521C 3/4	27,1%
Landes	162C 2/3	14,8%	180C 3/4	22,1%	343C 1/2	17,9%
TOTAL	1102C 3/4	6,7 ha	819C 1/4	5,0 ha	1922C	11,7 ha
	13jx 62C		10jx 19C		24jx 2C	

6E2132 - Minutes Jacques HENRY - 30/10/1722

*Description de trois tenues au Bourgerel en CARNAC
à domaine congéable par Gilles LE PORT*

Les fonds appartiennent à la dame Vincente LE CARADEUC, veuve de messire François LE MENTIER chevalier seigneur De Lehellec et autres lieux, demeurant ordinairement en la ville close de Vannes, paroisse de Saint Pierre, pour lesquels Gilles LE PORT, laboureur, paie de rente et convenant chaque 29 août:

	<u>Grande tenue</u>	<u>Tenue du Lamer</u>	<u>Tenue du Dantec</u>
Froment rouge	4 perrées	2 perrées 3/4	3 perrées 1/2
Seigle	-	-	2 perrées
Argent	18L + sujet à cour et moulin	1L 10	5L

GRANDE TENUE

BATIMENTS (voir plans établis)

- Logis avec 2 escaliers et 2 appentis dont 1 ruiné.
- Cardy à charrette.
- Petite maison TY AR ER LAIR.

JARDINS ET COURS (38C 3/4)

4C 1/2	Rue ou aire à battre au sud du logement + 4C3/4 de murs hauts de 4 pieds.
5C 1/4	Repaire (=place à marnie) joignant les logements au nord et est.
1C	LIORCH BIHAN, édifices à l'est, nord et ouest, murs de 4 pieds de hauteur, donnant au nord et est sur les franchises.
28C	Grand jardin à l'ouest des logements, rue batterie et repaire, murs à l'ouest et sud de 7 pieds de haut, donnant au sud sur le chemin de qui conduit aux mettes de terre EN DRIASSON + 1 puits de 8 pieds de profondeur.

LABEURS (435C 1/3)

- 51C ER BARHIR EN DONNER, édifices à l'est et sud.
 51C ERUERTREZIE, sans édifice.
 32C GRAMEDAN, édifices à l'ouest.
 11C ER GANERECGUEN, édifices à l'ouest & nord, mer à l'ouest.
 62C ENDUCE BRAS, sans édifice.
 51C 1/3 REDOUE, édifices autour, mer au sud, chemin qui conduit du village à la mer à l'ouest et nord.
 64C LUDUEC ER LOUEVADEN, édifices au nord & ouest, varques des 2 cotés.
 52C 2/3 DOUAR ER BOSSER, sans édifice.
 19C ER PARC MOEN, édifices à l'ouest.
 25C 1/3 PARC ER VINOTEN, sans édifice.
 16C PEN ER LIORCH, sans édifice.

LABEURS ET PATURES (278C 3/4)

- 1 jl 8C 1/2 PARCQ ER STANQUE, édifices au nord, franchises du village au sud, chemin de Kergouillard à Pouldu à l'ouest (pré).
 40C ER BAR BERRE EN DONNE, édifices à l'est, sud et en partie ouest.
 47C ER MAR BRAS, édifices à l'ouest et sud, chemin à l'est.
 1 jl 23C ¼ ER GOCH LAN EN TRION, sans édifice.

PRES (31C)

- 31C PARC CLANNIE, édifices au sud et à l'ouest, franchises au même.

PATURES (156C 1/4)

- 41C PARCQ RUMER, édifices autour, franchises de Kergouillard à l'est.
 36C 1/3 ER TRION BREN, édifices à l'est, ouest et en partie au sud et nord, mer au sud.
 33C 1/3 PARC ER GOCH LAN, édifices au sud, nord et ouest.
 20C 1/3 EN TRIONNE, sans édifice.
 25C 1/4 TRION COLLET, édifices au sud, ouest et nord, chemin vers la mer au sud.

LANDES (162C 2/3)

- 7C 2/3 port à goémon REDOUE.
 11C 1/2 port à goémon PORCH ER PAN.
 38C ER LANNEC ER PAN, sans édifice, port à goémon au sud.
 1 jl 15C LANNEC ER BEC, sans édifice.
 10C 1/2 port à goémon PORCH ER NARQUES, franchises au sud.

TENUES DU DANTEC ET DU LAMER

BATIMENTS (voir plans établis)

Portion du Dantec

- Maison avec 1 escalier
- Maison EN TY ACLAIR au sud de la précédente
- 2C 1/2 rue et aire à battre, mur de 6 pieds de haut autour avec une porte de pierre de taille à l'ouest.
- 1C 1/2 repaire du Dantec, rue à battre à l'ouest.

Portion du Lamer

- Mais on TY LAMMER.
- Maison EN TY TRES avec 1 escalier.
- Maison CREU EN ORNNE + 1 appentis ruiné à l'est.
- 2C 1/2 repaire du Lamer entre les dits logements

JARDINS & COURS (6C 3/4)

- 0C 1/3 LIORCH BIHAN, édifices au sud et ouest, repaire à l'ouest, maison à l'est.

LABEURS (386C 1/4)

- 28C 1/4 PARC TAL ENTY, édifices autour, chemin du village au bourg de Carnac au nord, chemin vers le Pouldu au sud, rue à l'ouest.
 13C 1/4 ER DE BIHAN, édifices et chemin au nord.
 11C 1/2 ? sans édifice, chemin de Bourgerel à St Colomban à l'ouest.
 22C 1/3 ER BAR AR ERGOUEL EN DONNE, édifices au nord.
 33C 1/4 PARC ER MENEK, édifices autour, chemin du Menec à Kergouillard au nord.
 26C ER BAR TAL TY THOMELIN, franchises au nord et sud, édifices des 2 bouts.
 28C 1/2 ?, édifices au sud et ouest.
 12C 3/4 TOUL CLAN, édifices et chemin du Menec à Auray au nord.
 16C ?, édifices à l'est.
 22C 1/2 PARC HALEC sans édifice.
 14C 2/3 PRADEN EN TOUL PRIEN, sans édifice.
 21C ERNESQUELLEC ERUMER, édifices et chemin de Kergouillard à Kerbasquie au sud et à l'est.
 29C 3/4 EN HALEGUEN, édifices et chemin à l'est.
 24C ER LUDUEC.
 14C 1/4 ER LUDUEC BIHAN, sans édifice, chemin vers la côte au sud.
 25C 1/2 ER RODOUE, édifices au sud et nord, mer au sud, chemin vers la mer au nord.
 13C PEN ER PARC, sans édifice.
 8C 1/4 ER FRANQNIE, sans édifice.
 21C 1/2 ER BRIELLEC, sans édifice.

LABEURS ET PATURES (38C)

- 18C ER GOH LAIR, édifices au sud, nord & en partie à l'ouest et est, chemin vers le Pouldu au nord.
 20C PARCHELCE, édifices et chemin à l'ouest.

LABEURS ET LANDES (25C 1/2)

- 25C 1/2 GOUEH ER BENHEN.

LABEURS, LANDES & PATURES (54C 2/3)

54C 2/3 ? , édifices et chemin vers Bourgerel à l'est.
 19C EN TRION ER POULDU, édifices à l'est, franchises à l'est.
 30C 1/2 MAR ER GAL, édifices à l'est.
 46C 1/4 PARC EN TOUL PRIEU, édifices au nord, ouest et est, chemin à l'ouest.
 10C 1/3 PARC ER PENNEC, édifices au sud, est et ouest, chemin au sud et à l'est.
 38C 1/3 ? , édifices au sud, nord et ouest.

PATURES ET LANDES (26C 3/4)

26C 3/4 PARC ER SECENNEC, édifices autour et forts au nord.

LANDES (136C 1/2)

11C ER CROIZEU, sans édifice.
 15C LANNEC LAN ER MENEK, sans édifice.
 20C 3/4 ER LANNIC, sans édifice, franchises au sud.
 15C LANNEC CROIX SOL, sans édifice, chemin du Menec à la lande de Kerlan à l'ouest.
 23C 2/3 LANNEC TAL GLUD KERDERFF, sans édifice.
 3C -3p. port à goémon RODOUE.
 3C 1/2 port à goémon PORCH GEN.
 9C LANNEC ER LAMER, mer à l'ouest.
 10C ERBEC, édifices au sud et à l'ouest.
 11C LANNEC ERBEC.
 6C 2/3 LANNEC ER ROHEL, sans édifice.
 4C 1/2 port à goémon PORCH ERBEC.

Lorsqu'ils se marient, Gilles LE PORT et Marguerite LE LAMER ont encore chacun deux enfants de leurs premiers lits : Louis et Pierre LE PORT, Perrine et Jean LE BAIL. De leur nouvelle union, au moins quatre autres enfants naissent. Née en février 1706, l'aînée Marie est filleule de son oncle paternel Jean BERNARD, demi-frère de Gilles, de Kercadoret-Langle en LOCMARIAQUER, et de sa tante maternelle Perrine LE LAMER, demi-sœur de Marguerite. Née le 19 avril 1709, encore appelée Laurence ou Louise, la cadette Lorette (n°169) est filleule de Bertrand SANNER et Lorette GROUHEL. Les autres enfants meurent en bas-âge, notamment Mathieu dont le parrain est Mathieu LE LAMER, demi-frère de Marguerite. Le 23 janvier 1717, pour éviter contestation en cas de succession, Gilles LE PORT et Marguerite LE LAMER rendent les comptes de leurs diverses communautés à la parentèle, et concluent que chaque enfant héritera d'une portion identique (1/7e pour chacun des sept enfants alors vivants).

6E1664 – Minutes Jacques AUTHUEIL - 23/01/1717

Témoins

- Gilles LE PORT x Marguerite LE LAMER, veuve de Jérôme LE BAIL, ledit Gilles père et garde naturel de Louis et Pierre LE PORT, ses enfants de son premier mariage avec Guillemette LE BAGOUSSE, ledit Louis présent.
 - Perrine LE BAIL, fille du feu Jérôme et de Marguerite LE LAMER, demeurant ensemble au Bourgerel en CARNAC.
 - Michel LE BAIL, Vincent et Pierre GUEZELLO, les trois de Keronnic en IRDEVEN, Simon Le BAIL de Kereven en ERDEVEN, Olivier LE BAGOUSSE de Kergueris en BRECH, Jean BERNARD de Kercadoret Langle en LOCMARIAQUER, Pierre BOULLO du Grand Legenèse en CARNAC, Mathieu LE LAMER de Beaumer en CARNAC, tous parents et alliés des enfants dudit feu LE BAIL et femme, Gilles LE PORT et ladite LE BAGOUSSE, nominateurs en la première et la seconde tutelle des enfants dudit LE BAIL.

Historique

Après le décès de Jérôme LE BAIL arrivé depuis 16 ans, Marguerite LE LAMER sa veuve fut instituée tutrice de ladite Perrine LE BAIL et de Jean LE BAIL leurs deux enfants, fit faire l'inventaire des biens et effets de leur communauté, et s'étant convolée en secondes nocces quelques temps après avec ledit Gilles LE PORT, l'aurait autorisé en sa charge sous le cautionnement desdits nominateurs. Mais ledit Gilles avant d'épouser ladite Marguerite fit aussi faire l'inventaire des biens et effets de sa première communauté avec ladite LE BAGOUSSE décédée depuis les 13 ans. Et depuis lesdits Gilles et Marguerite ont administré et disposé ensemble desdits biens sans avoir rendu aucun compte pour que lesdits nominateurs les libèrent, d'autant plus que lesdits comptes sont tombé dans la dernière communauté où sont nés trois autres enfants nommés Marie, Marguerite et Laurette LE PORT. Les nominateurs veulent régler les comptes dès à présent, avant le décès éventuel de Gilles, qui causerait alors beaucoup d'embarras et coûterait de grands frais s'il fallait les rendre en justice, jusqu'à même ruiné les parties.

Subrogation d'édifices, meubles et accord sur compte

Voulant éviter ceci et mettre la paix entre les sept enfants des différents mariages, Gilles et Marguerite ont fait dresser les comptes tant en charge et décharge dus aux dits Jean et Perrine LE BAIL du chef de leur père, Louis et Pierre LE PORT de chef de leur mère au désir de leurs inventaires et actes. Ils ont communiqué le tout au conseil, qui les a vu, considéré et examiné et ayant été calculés, ils se sont trouvés devoir de dette et reliquat la somme de 341L 17s aux dits quatre enfants, quart à quart, soit 85L 14s 3d à chacun. Pour le paiement de laquelle somme, ils subrogent lesdits enfants en 4/7e également entre eux des édifices, stus, engrais, landes et chauffages, droits de labourage étant sur le fond de deux tenues

au Bourgerel à domaine congéable sous monsieur LEHELLAY de Vannes, et en pareille portion de 4/7e des meubles composant le ménage des dites tenues, sans rien réserver, pour en jouir au décès du dernier desdits parents, tout ceci pour la somme de 341L 17s, dont pour les meubles 101L 17s, pour les édifices le restant de 240L. Les 3/7e restants appartiennent aux dites Marie, Marguerite et Laurette LE PORT du chef de leurs deux parents après leur décès. Les sept enfants seront donc fondés chacun en 1/7e des édifices des deux tenues au Bourgerel et des meubles, en l'état qu'ils se trouveront alors. Ils ne pourront rien prétendre l'un vers l'autre, s'arrêteront au présent acte sans pouvoir y revenir de quelque façon qui soit. Il est seulement réservé aux dits Louis et Pierre LE PORT les héritages leur appartenant de l'estoc de leur mère, et situés aux appartenances du Grand Légenèse.

Pour sceller l'union entre leurs familles, Gilles LE PORT et Marguerite LE LAMER marient moins de deux semaines plus tard, le 4 février 1717, Louis LE PORT, 17 ans, et Perrine LE BAIL, 17 ou 20 ans, enfants qu'ils ont eus chacun de leur premier lit. Le nouveau couple reste au Bourgerel, où Louis est censé être le successeur de son père. Leur premier enfant Gilles ne naît qu'en décembre 1723, avec pour marraine sa tante Marie LE PORT. Marguerite LE LAMER ne connaît pas ce petit-fils, puisqu'elle s'éteint le 5 novembre 1722, âgée d'environ 48 ans. A ses obsèques sont notamment présents son veuf, Bertrand et Louis SANNER. Les autres enfants se marient plus tard :

- Benjamin du premier lit, âgé de 23 ans, Pierre LE PORT épouse le 26 février 1726 Marie LE MOUROUX, originaire de Kerdreven en CRACH, où le couple s'installe.
- Fille aînée du second lit, âgée de 20 ans, Marie LE PORT épouse François DRIAN le même jour. Ce couple reste quelques années à Beaumer, village originel de François, avant de partir pour Kerbasquec en PLOUHARNEL, puis Le Roch Priol en QUIBERON dans les années 1750.
- Agée de 22 ans, la dernière fille Lorette LE PORT épouse le 19 février 1732 Jean BERTIC (n°168-169), originaire de Kerarno en PLOUHARNEL, où le mariage se déroule puis le couple s'installe. Les fiancés se connaissaient certainement par l'intermédiaire de Jeanne BERNARD, demi-sœur de Gilles LE PORT et épouse de Vincent BELLEGO de Kerarno. Pas encore marié, Jean BERTIC est d'ailleurs parrain de Corneil LE PORT, né le 3 février de Louis et Perrine LE BAIL.
- Le 16 février 1732, deux semaines après son accouchement, Perrine LE BAIL meurt âgée d'une trentaine d'années, de même que son fils Corneil. Un an plus tard, en février 1733, Louis LE PORT épouse en secondes noces Anne BELLEGO, de laquelle il a neuf enfants.
- Jean LE BAIL, frère de Perrine, meurt apparemment sans postérité. Il est toutefois parrain en avril 1725 de sa nièce Julienne LE PORT.

En juillet 1737, la famille LE LAMER est concernée par un congément à St Cado en BELZ, comme héritiers d'Olive LE RUNIGO mariée à Jacques LE BOZEC. Mathieu LE LAMER, Gilles LE PORT et Marc FRATEL reçoivent un quart de la valeur des biens, soit 120L 7s à partager entre eux. Le 15 mai 1742, âgé de 72 ans, Gilles LE PORT s'éteint au Bourgerel. Ses fils Louis et Pierre assistent à l'inhumation deux jours plus tard. Le premier devient comme prévu le successeur de son père à tête de l'exploitation. Il répondra toujours présent à sa demi-sœur Lorette LE PORT et aux BERTIC, malgré l'éloignement de Plouharnel. Les enfants de son premier lit semblant être tous décédés en bas-âge, c'est Antoine LE PORT, fils d'Anne BELLEGO, qui lui succédera au Bourgerel vers 1760.